



Délibération n°2023-34 du 27/03/23

Le lundi 27 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 17 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/03/2023

Excusé(s) (5) : M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

29 : Acquisition foncière de la parcelle BS 596, sise boulevard Blaise Pascal - Région Centre Val de Loire

Dans le cadre de la réfection du Boulevard Blaise Pascal, la ville de Châteauroux prévoit la réalisation de nouveaux aménagements, comportant notamment l'intégration de pistes cyclables continues et sécurisées.

Ces travaux nécessitent la restructuration du parvis de l'entrée principale du lycée Blaise Pascal (parcelle BS 596) en cohérence avec l'ensemble du projet.

A ce titre, un accord est intervenu avec la région Centre Val de Loire pour la cession à l'euro de la parcelle BS 596 et le versement par la région d'une subvention pour la réalisation des travaux sur l'emprise cédée.

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BS 596, d'une surface de 837m², appartenant à la Région Centre Val de Loire, au prix de 1 € et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Suite à une précision, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Signatures :

Le Maire, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Tony IMBERT et Maxime GOURRU.

Acquisition BS 596 par la Ville de Châteauroux



0 25 50 m



Sources :
Châteauroux Métropole
Service Affaires Immobilières et foncières

PCI Vecteur Juillet 2022 (C)DGFiP
MAJIC janvier 2022 (C)DGFiP
BD ORTHO (C)IGN (prise de vue Juin 2020)





Direction Générale Education, Egalité des Chances,
Vie Citoyenne

Direction du Patrimoine Educatif, Culturel et Sportif

Dossier suivi par Laurence GROS

Tél. : 02.38.70.33.04

E-mail : laurence.gros@centrevaleloire.fr

Nos réf. : DPECS/SAMO/LGR/2022/1220

MBO: clark/floare

COURRIER ARRIVÉ LE

05 DEC. 2022

CHATEAUROUX METROPOLE

18359

Monsieur Gilles AVEROUS
Maire de CHATEAUROUX
Hôtel de Ville
CS 80509
36012 CHATEAUROUX CEDEX

Orléans, le 30 NOV. 2022

Objet : Lycée Blaise Pascal à Châteauroux – Cession de la parcelle BS 596

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 26 juillet 2022 concernant le projet de réaménagement du parvis du lycée Blaise Pascal a retenu toute mon attention.

Je vous confirme tout l'intérêt de la Région à la réalisation de nouveaux aménagements dans le cadre de la réfection du boulevard Blaise Pascal, comportant notamment l'intégration de pistes cyclables continues et sécurisées.

Ces travaux ont cependant un impact important sur le lycée.

D'une part, ils nécessitent de restructurer le parvis de l'entrée principale de l'établissement (parcelle BS 596) en cohérence avec l'ensemble du projet. Sur ce point, parmi les trois options proposées par vos services, le choix de la Région se porterait sur la cession de la parcelle BS 596 à l'euro symbolique à la ville de Châteauroux. Cette cession s'accompagnerait du versement d'une subvention pour la réalisation des travaux propres au réaménagement du parvis. Dans cette perspective, je vous remercie de m'indiquer le coût de ces travaux.

D'autre part, le parking des professeurs du lycée bénéficie actuellement de deux accès sur le boulevard Blaise Pascal qui devront être supprimés pour permettre l'aménagement sécurisé de la piste cyclable ; un nouvel accès (entrée / sortie) devra être créé en tenant compte des contraintes du site et des besoins de l'ensemble de ses usagers. Ces travaux seront réalisés par la Région.

Pour pallier un éventuel décalage de nos interventions respectives, il sera nécessaire de maintenir les accès existants au parking du lycée situé Boulevard Blaise Pascal, le temps nécessaire à leur déplacement. A toutes fins utiles, selon nos investigations, je vous confirme que la clôture le long du parking et son portail appartiennent à la Région.

1000

La coordination entre nos services sera ainsi indispensable. Je vous remercie donc d'informer les services de la Région du planning prévisionnel des travaux et notamment Monsieur Pascal JODON, chargé de Patrimoine (pascal.jodon@centrevaldeloire.fr, 02.18.21.21.30).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation
La vice-Présidente



Carole CANETTE